

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION

47e séance

tenue le

mardi 30 novembre 1992

à 15 heures

New York

OCTO 4 1993

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 47e SEANCE

Président M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

AVIS CONCERNANT LE PARRAINAGE DES PROJETS DE RESOLUTION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.2/47/SR.47

9 décembre 1992

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE (suite) (A/C.2/47/L.57 et L.59)

Projet de résolution intitulé "Alimentation et développement agricole"
(A/C.2/47/L.57)

1. Mlle JANJUA (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/47/L.57, relatif à l'alimentation et au développement agricole, au nom du Groupe des 77. Comme ce texte a été conçu à cause de la nécessité de garantir à tous le droit à l'alimentation en une époque où le volume de la production alimentaire et agricole diminue rapidement, l'intervenante exprime l'espoir qu'il bénéficiera de l'appui le plus large de la Commission.

Projet de résolution intitulé "Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies visant à combattre les problèmes alimentaires mondiaux et la faim dans le monde" (A/C.2/47/L.59)

2. M. CLARKE (Royaume-Uni), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, explique que le texte est inspiré par la préoccupation qu'a exprimée la Commission au sujet de la situation alimentaire mondiale et par la nécessité de réagir plus énergiquement aux problèmes alimentaires mondiaux. Même si, de l'avis général, le Conseil mondial de l'alimentation n'a pas répondu aux espoirs de ses fondateurs, il est suggéré dans ce texte d'examiner son mandat et ses fonctions dans le cadre plus large de la restructuration d'ensemble des activités économiques et sociales du système des Nations Unies. L'intervenant exprime l'espoir que la résolution sera adoptée par consensus.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

Projet de résolution sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/C.2/47/L.60).

3. M. UKPONG (Nigéria), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints l'Ethiopie, le Lesotho, le Liberia et Vanuatu, rappelle que toutes les délégations ont, à un moment ou à un autre, bénéficié des services de formation de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Soulignant la nécessité de maintenir la vitalité de l'Institut, il appelle l'attention sur le dispositif de la résolution et exprime l'espoir qu'elle bénéficiera de l'appui le plus large.

/...

AVIS CONCERNANT LE PARRAINAGE DES PROJETS DE RESOLUTION

4. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) annonce que la Hongrie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe et Saint-Kitts-et-Nevis se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1, présenté au titre du point 78 e) de l'ordre du jour, la Turquie à ceux du projet de résolution A/C.2/47/L.36, et Cuba, l'Inde, l'Indonésie et le Venezuela à ceux du projet de résolution A/C.2/47/L.49, tous deux présentés au titre du point 87 b), et enfin l'Espagne à ceux du projet de résolution A/C.2/47/L.17/Rev.1, présenté au titre du point 88.

La séance est levée à 15 h 50.